



FINANCES

DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTIEL DE LA PART COMMUNALE DU PRECOMPTE IMMOBILIER EN FAVEUR DES COMMERCE(S) LOCAUX QUI ONT DU PROCEDER A LA FERMETURE DE LEUR(S) COMMERCE(S) SUITE AUX MESURES SANITAIRES LIEES AU COVID-19

EXERCICE 2020

Je soussigné,

Nom : Prénom :

Adresse mail : Téléphone :

Qualité :

Valablement mandaté pour représenter l'exploitant de l'activité commerciale détaillée ci-dessous, déclare avoir pris connaissance du règlement portant des mesures de soutien économique en faveur des commerces locaux dans le cadre de la crise du coronavirus via le remboursement partiel de la part communale du précompte immobilier et sollicite par la présente l'octroi de ce remboursement pour l'exercice 2020.

Dénomination du commerce :

Adresse du commerce :

Numéro d'enregistrement à la BCE (ou n° de TVA) :

Description des activités commerciales :

Numéro de compte sur lequel le remboursement devra être effectué :

Compte IBAN : BE.....

Nom du bénéficiaire du numéro de compte :

Le demandeur se trouvant dans la situation décrite à l'article 1 du règlement doit joindre :

- Une copie recto verso de l'**avertissement-extrait de rôle en matière de précompte immobilier** relatif à l'exercice d'imposition propre (2020).
- La **preuve de paiement** du précompte immobilier.
- La preuve de l'obtention de la **prime régionale en raison de la fermeture de leur commerce** suite aux décisions adoptées par le Conseil National de Sécurité.
- **Pour le locataire qui ne paie pas directement le précompte immobilier mais dont celui-ci est directement répercuté sur son loyer** : tout document prouvant cette répercussion ainsi que la part (%) du précompte immobilier dû pour le commerce (bail, déclaration sur l'honneur du propriétaire), une copie recto-verso de l'avertissement-extrait de rôle du propriétaire en matière de précompte immobilier relatif à l'exercice d'imposition propre (2020) et la preuve de paiement de celui-ci.

Le demandeur déclare sur l'honneur :

- Qu'il ne dispose pas de plus d'une unité d'établissement sur le territoire d'autres communes.

La présente demande est à renvoyer **dûment complétée, datée, signée et accompagnée des annexes demandées dans les six mois suivant la réception de l'avertissement-extrait de rôle relatif au précompte immobilier** à l'Administration communale d'Uccle, Service des Finances (Taxes), Place Vander Elst 29 à 1180 Uccle.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu en téléphonant au n° 02/348.66.37 ou par E-mail : taxes.primes@uccle.brussels.

Le demandeur certifie que les données reprises ci-dessus sont sincères et exactes et il s'engage à signaler sans délai au service des Finances toute modification concernant la présente demande.

L'administration communale se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations fournies.

Signature du demandeur :

Fait à :

Le :